

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI 28 AVRIL à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier
ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 AVRIL 2015.

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe L'ANDAIS Véronique,
GAUDIN Jean-Luc, MERCIER Cyrille, CHEVRÉ Michel, DELOLY Denis, GALLI Nathalie,
GUIBERT Didier, VIDAL Nelly.

Absent excusé : STEPHAN Elien.

Secrétaire : VIDAL Nelly

Elus en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10

Affiché le 04 mai 2015

1° - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions pour l'année
2015 :

N°	Subventions : article 6574	Voté pour 2015
1	Société l'Artannaise	170 €
2	Anciens combattants Coudray Artannes (fédération Maginot)	170 €
3	Société de chasse Coudray Artannes	170 €
4	AFRIEJ (enfance)	700 €
5	AFRIEJ (jeunesse) (dél. du 17/10/2013)	5 068 €
6	Club aquariophilie Artannes	170 €
7	AS Coudray section danses	170 €
8	ADMR le Coteau saumurois	300 €
9	Groupement de protection des cultures (FDGON)	120 €
10	Caisse de soutien de l'école (dél. du 31/03/2015)	1 320 €
11	Club nature (faune sauvage) Coudray Artannes	170 €
12	Harmonie de Varrains Chacé	200 €
13	Lycée les Ardilliers Saumur association école	55 €
14	CFA la Rousselière Montreuil-Bellay	110 €
15	Perce-neige Bagneux	100 €
16	Ligue départementale contre le cancer Angers	120 €
17	Association coordination autonomie Saumur	25 €
18	France Alzheimer Angers	120 €
	TOTAL	9 258 €

1°-2 : RENOUELEMENT DES ADHESIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Mairie adhère à l'association des
Maires et à la Fondation du Patrimoine jusqu'en 2014 puis présente les buts de ces
associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la Mairie
à l'association des Maires de Maine et Loire et à la Fondation du Patrimoine délégation du
Maine et Loire pour la durée du mandat.

Cotisation 2015 :

Association des Maires de Maine et Loire : 174 €

Fondation du Patrimoine délégation de Maine et Loire : 100 €

2° - INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ne sera plus assurée par la Direction Départementale des Territoires à compter du 30 juin 2015.

En application de l'article R423.15 du Code de l'Urbanisme, le maire de la commune peut disposer des services du Grand Saumurois pour l'étude technique des demandes de permis, de certificats d'urbanisme ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services, à compter du 1^{er} juillet 2015.

La convention proposée précise les modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente et le service instructeur du Syndicat mixte du Grand Saumurois.

Dans l'attente d'informations complémentaires, le conseil municipal décide de prendre sa décision pour ce dossier à la prochaine réunion du conseil municipal en mai.

3° - CONTRAT AIDÉ

Le contrat d'accompagnement à l'emploi s'arrête le 31 juillet prochain.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à demander le renouvellement de ce contrat, suivant les conditions.

4° - ANIMATIONS

- **Cérémonie du 08 mai : 10 h 15 / Coudray – 11 H 15 / Artannes**
Rendez-vous : 8 heures. Vin d'honneur : salle des associations.
- **Fête du 14 juillet** : feu d'artifice le lundi 13 juillet et animations.
14 juillet : apéritif et barbecue.
- **Fête du village** : réunion le 05 mai avec les associations.
- **Repas des anciens** : le samedi 24 octobre 2015
- **Vélo vintage** : passage et lieu de ravitaillement sur Artannes le samedi 14 juin 2015 entre 11 heures et 11 heures 30. Rendez-vous pour l'installation le 12 juin à 14 h 30.